

UNE SOCIÉTÉ POUR LES AUTEURS DU MONDE EDUCATIF ET SCIENTIFIQUE

*Assu copie perçoit et répartit les droits
d'auteur liés aux licences légales*

Le **droit d'auteur** en Belgique est basé sur la demande d'autorisation aux ayants droit *avant* toute utilisation d'une œuvre protégée.

L'utilisation d'œuvres protégées est cependant autorisée sans consentement du titulaire du droit **sous conditions strictes** et moyennant une redevance pour les ayants droit.

⇒ C'EST LE PRINCIPE DES LICENCES LEGALES

Le **droit de reprographie** est la rémunération due aux auteurs et aux éditeurs pour réparer le préjudice subi par la copie (papier) de leurs œuvres, notamment dans l'enseignement.

Le **droit de prêt public** est la rémunération due aux auteurs et aux éditeurs pour le prêt de leurs œuvres dans des bibliothèques publiques.

Le **droit de copie privée** est la rémunération due aux ayants droit d'œuvres protégées pour la copie de leurs œuvres dans le cadre strictement familial.

CES REMUNERATIONS
SONT DESTINÉES
A TOUS LES AUTEURS

Société de gestion collective
des droits des **Auteurs**
Scolaires, Scientifiques et
Universitaires



- ✓ PERCEPTION et RÉPARTITION de droits d'auteur
- ✓ REPRÉSENTATION et DÉFENSE des intérêts des auteurs du monde éducatif et scientifique
- ✓ CONSEILS dans le domaine des droits d'auteur
- ✓ INFORMATION aux enseignants et aux élèves du bon usage du droit d'auteur dans la recherche et l'enseignement



Porte de Limelette
Rue Charles Dubois 4/003
B 1342 - Ottignies-LLN



+32 (0) 10 400 426



info@assu copie.be

www.assu copie.be

Édit. resp. – MM Montée/Assu copie - Rue Charles Dubois 4/003 B 1342 – Ottignies-LLN
Crédit photo : licence stockfresh – CC LUBAVNEL - 1087059

Droit d'auteur
Gestion de droits

Une société
d'auteurs



Pour défendre
mes droits !





Devenez **membre d'Assucope**
& **percevez** des droits
de reprographie, de copie privée et de prêt public

Inscription gratuite et adhésion sans cotisation

Les documents sont disponibles sur le site www.assucope.be DEVENIR MEMBRE ou sur simple demande

I. Remplissez un contrat

Soit un contrat de mandant (a)
Soit un contrat d'associé (b)

Quel que soit le type de contrat
signé, les droits sont calculés
avec les mêmes paramètres.



(a) Vous donnez un mandat à
Assucope pour gérer vos droits.

(b) Vous devenez coopérateur-
associé d'Assucope en acquérant une
part sociale de 25 €, et participez
activement aux orientations de la
société.

II. Complétez une fiche bibliographique

Vous pouvez déclarer votre bibliographie
des 15 dernières années.

N'oubliez pas d'indiquer les différents
supports sur lesquels vos œuvres sont
diffusées (papier, CD, internet...).

**Actualisez vos données annuellement via
la base de données en ligne.**

III. Envoyez votre dossier

- ① Un contrat en double exemplaire
(dûment complété, signé et daté)
- ① Votre bibliographie (détaillée)
- ① Une copie de votre carte d'identité

**Perception
annuelle de
vos droits**



Pourquoi devenir membre ?

I. Pour percevoir les droits qui vous sont dus
dans le cadre des licences légales (droits de
reprographie, de copie privée et de prêt public).

II. Pour être conseillé dans vos démarches et
activités en tant qu'auteur (contrat, fiscalité...).

III. Pour être informé sur les évolutions du droit
d'auteur, sur le monde de l'édition... via nos
newsletters et notre page Facebook notamment.

IV. Pour que vos droits soient représentés et
défendus dans les milieux intéressés tant en
Belgique qu'à l'étranger.

**Réunis au sein d'une société, les
auteurs sont plus forts et peuvent
faire valoir leurs particularités
dans les milieux intéressés. Les
intérêts d'un auteur
scientifique ou scolaire
sont différents de ceux d'
un auteur de BD, d'un réalisateur
ou d'un compositeur !**



Qui peut devenir membre ?

**Tous les auteurs qui ont au moins créé
une œuvre scolaire ou scientifique.**

Notre répertoire est composé d'auteurs de manuels
scolaires, de livres professionnels, d'articles
scientifiques et également de romans, de photos,
d'articles de presse, de livres de cuisine, etc.

Toutes les œuvres protégées sont prises en
compte dans le calcul des droits... quel que soit le
support de diffusion. Papier, internet, CD, CD-
Rom, e-book...